

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte- Marie- Salomé tenue le 18 janvier 2021, à 20 h, par voie électronique Zoom, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne** .

<https://us02web.zoom.us/j/84733638540?pwd=dzdkV1FVSE5lWW1PWU9raWxWaStVdz09>

Sont présents :	M ^{me} Diane Trépanier	Siège # 1
	M ^{me} Josianne Lépine Perreault	Siège # 2
	M ^{me} Cindy Morin	Siège # 3
	M ^{me} Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège # 5
	M. Mathieu Massé	Siège # 6

Assiste également à la séance, par voie électronique Zoom, M. Pierre Mercier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Renonciation à l’avis de convocation

Renonciation à l’avis de convocation Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l’avis de convocation prévu à l’article 156 du *Code municipal*.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
 2. Séance à huis clos ;
 3. Lecture et adoption de l’ordre du jour ;
 4. Soutien et transition à la direction générale, mandat ;
 5. Offre de service de consultation en gestion stratégique des ressources humaines, mandat ;
 6. Identification des priorités locales municipales – Sûreté du Québec de la MRC de Montcalm ;
- Période de questions ;
7. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La mairesse déclare ouverte la séance du conseil.

2. Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 22 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom ;

CONSIDÉRANT que l'enregistrement de la séance sera diffusé et publicisé dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres en vertu de l'arrêté 2020-029 ;

R 023-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Massé, secondé par Mme Josianne Lépine-Perreault et résolu unanimement : « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Zoom ».

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

R 024-2021

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Massé, secondé par Mme Cindy Morin et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

4. Soutien et transition à la direction générale, mandat

CONSIDÉRANT le départ prochain à la retraite de la direction générale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services en date du 12 janvier 2021 de l'entreprise Solutions Municipales Josée pour assurer un soutien et une transition à la direction générale de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer un suivi et une bonne transition des différents mandats de la direction générale ainsi que d'évaluer les besoins futurs de la Municipalité ;

R 025-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Trépanier, secondé par Mme Véronique St-Pierre et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil mandate l'entreprise Solutions Municipales Josée en soutien et transition de la direction générale à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, *selon l'offre de services en annexe au présent procès-verbal* ;

Séance spéciale du 18 janvier 2021

QUE le conseil utilise les services de Solutions Municipales Josée selon les besoins et fonctions qui seront identifiés par celui-ci.

GL 02-130-00-141

5. Offre de service de consultation en gestion stratégique des ressources humaines, mandat

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se prévaloir d'un accompagnement adéquat en ressources humaines afin de s'assurer du bon déroulement lors du départ à la retraite de la direction générale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services en date du 15 janvier 2021 de *Émilie Bélanger, CRHA, Gestion stratégique des ressources humaines*, pour un mandat de consultation en gestion stratégique des ressources humaines;

R 026-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cindy Morin, secondé par Mme Diane Trépanier et résolu unanimement que le conseil mandate *Émilie Bélanger, CRHA selon l'offre de services datée du 13 janvier 2021 incluant l'annexe dans son intégralité.*

GL 02-130-00-412

6. Identification des priorités locales municipales – Sûreté du Québec de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit identifier annuellement les priorités locales en lien avec les besoins spécifiques de la municipalité en matière de sécurité et prévention ;

R 027-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Massé, secondé par Mme Diane Trépanier et résolu unanimement de faire parvenir les priorités locales municipales suivantes à la MRC de Montcalm :

Propositions :

- *Augmenter les opérations relatives au respect des arrêts obligatoires aux intersections et du respect de la vitesse maximale permise.*
- *Augmenter la visibilité policière sur le territoire afin de s'assurer du respect des règles en matière de sécurité routière et des passages pour piétons.*
- *Augmenter la visibilité policière et les interventions ciblées sur le territoire afin de s'assurer du respect des règles en matière de sécurité routière des véhicules hors routes sur les terrains privés.*

Période de questions

Aucune question

7. Levée de la séance

R 028-2021

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Tousignant, secondé par Mme Josianne Lépine-Perreault et résolu unanimement de lever la séance à 20h12.

Le 18 janvier 2021.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

PIERRE MERCIER
Directeur général/
secrétaire-trésorier